Réponses aux questions des représentants de proximité TNE CFTC octobre 2024

1. La Macif a mis en jeu 6 places pour un match de rugby Racing 92/stade Rochelais le 28 septembre sur Creteil. Ce jeu est réservé aux salariés d'ile de france, à proximité du lieu du match. La Macif est, en effet, partenaire de ce club de rugby. La CFTC trouve que cette initiative est une très bonne idée. Prévoyez-vous de renouveler l'expérience lors des futurs déplacements du stade Rochelais ?

Réponse: Nous vous remercions pour ce retour positif. Concernant le renouvellement éventuel de cette initiative, nous n'avons pas de visibilité à vous apporter à ce jour.

2.Organisation télétravail 24 et 31 décembre
Le 24 décembre et le 31 décembre sont un mardi en 2024. Certains salariés ont une activité télétravaillable et peuvent donc s'organiser pour éviter de se rendre en théorie sur leur lieu de travail. Toutefois, comme il s'agit d'un mardi, certains salariés ont leur réunion de service. Pouvez vous passer une recommandation pour que ces réunions de service se passent exceptionnellement en distanciel ?

Réponse : Ce sujet n'est pas spécifique au territoire Nord Est (question posée sur les autres territoires RH). Nous vous rappelons que les RO en CRC sont annulées lors des semaines comportant un jour férié, ce sera le cas donc les mardis 24 et 31 décembre.

3. Sorties anticipées 24 et 31 décembre
Le 24 décembre et le 31 décembre tombent un mardi en 2024. Certains salariés ont une activité télétravaillable et peuvent donc s'organiser pour éviter de se rendre sur leur lieu de travail. Qu'avez vous prévu en terme de départ anticipé pour les autres salariés ?

Réponse: Ce sujet n'est pas spécifique au territoire Nord Est. La demande ne relève donc pas de la compétence des représentants de proximité du TNE. En outre, les informations éventuelles sur le sujet seront délivrées selon les canaux usuels métiers/RH.

4.Nouveaux talents : Avantage mobilité
Vous avez recruté beaucoup de salariés en 2024. Ils peuvent au bout de 6 mois d'ancienneté bénéficier de l'avantage mobilité. Nous avons des retours qui laissent entendre que ces salariés se voient pré positionnés sur le forfait mobilité durable. Pouvez vous nous confirmer que le binôme RH les contacte et leur laisse le choix de cet avantage mobilité prévu par la Macif pour 2024 ?

Réponse: Les salariés ont bien le choix. Le binôme RH les informe qu'ils peuvent faire le choix directement dans Rh Connect. Si certains salariés arrivés avant juillet n'ont pas encore fait le choix, ils recevront prochainement un emailing pour qu'ils se positionnent.

5.Indemnité départ à la retraite
Comment le salarié MACIF futur retraité, peut avoir connaissance de son indemnité légale, conforme à la convention collective d' assurance, et celle conventionnelle de la MACIF, les binômes RH ne semblant pas en capacité d'apporter ce type de réponse ?

Réponse: Le salarié qui entend faire valoir ses droits à la retraite se met en contact, 6 mois avant son départ, avec son binôme RH qui reste son point d'entrée concernant l'instruction du dossier.
Un gestionnaire paie pourra, si besoin, être sollicité afin d'avoir une estimation du montant de son indemnité, ou solliciter une estimation par écrit. Pour rappel, l'accompagnement au départ en retraite fait l'objet d'un article dans RH Connect que les salariés concernés sont invités à consulter.

6. Visite médicale
Nous constatons une forte disparité quant à la tenue des visites médicales selon le site, le PAP, le CRC, les SGD et autres services. Hors les visites médicales dites périodiques devant être effectuées tous les 5 ans (3 ans pour les travailleurs handicapés), il s'avère qu'un nombre significatif de collègues pourtant éligibles n'ont pas été intégrés dans le cadre de celles-ci. La Direction peut- elle nous apporter des précisions et indiquer quelle solution elle va mettre en œuvre ?

Réponse: Ce sujet n'est pas spécifique au territoire Nord Est (question posée sur les autres territoires RH). Au demeurant, nous confirmons que toutes les demandes de visites sont adressées aux centres de santé, selon les fréquences légales. Cependant nous sommes tributaires des capacités d'accueil et de réception de centres de santé, et donc de leurs capacités à fournir assez de rendez-vous médicaux que l'exigeraient nos besoins. Or, un certain nombre de centres de santé souffrent d'un manque de professionnels (médecins du travail / infirmières de santé au travail) dans leurs équipes.